

RSM Richter Inc.

2, Place Alexis Nihon
Montréal (Québec) H3Z 3C2
Téléphone / Telephone : 514.934.3497
Télécopieur / Facsimile : 514.934.3504
www.rsmrichter.com

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
N° DE DIVISION : 10 - Kamouraska
N° DE COUR : 250-11-001355-070
N° DE DOSSIER : 43-145590

COUR SUPÉRIEURE
(En matière de faillite et d'insolvabilité)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

LES PRODUITS FORESTIERS DUBÉ INC.

personne morale légalement constituée et dûment
incorporée ayant son principal établissement commercial
au :
89 Villeray
Isle-Verte (Québec) G0L 1L0

Faillie

RAPPORT DU SYNDIC À LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

Le 28 mars 2007, Les Produits Forestiers Dubé Inc. (« PFD » ou « Société » ou « Débitrice ») a déposé un avis de l'intention de faire une proposition (« Avis d'intention ») en vertu des dispositions de la Loi sur la Faillite et l'Insolvabilité (« LFI »). La Société est réputée avoir déposé une cession de faillite le 8 avril 2007, ayant fait défaut de déposer un état sur l'évolution de l'encaisse dans le délai prescrit. RSM Richter Inc. (« RSM Richter » ou le « syndic ») a été nommée syndic de l'actif de la faillie par le séquestre officiel.

Les renseignements contenus dans ce rapport ont été préparés à partir des livres et registres disponibles de PFD. Ces livres et registres n'ont pas été révisés ou autrement vérifiés par le syndic. Par conséquent, le syndic n'exprime aucune opinion de quelque nature que ce soit quant à la validité, l'exactitude ou la fiabilité des renseignements contenus dans le présent rapport.

I. INTRODUCTION

La Société était une entreprise familiale, fondée dans les années 1930, qui œuvrait dans la transformation de bois d'œuvre. Les installations de cette scierie étaient situées à l'Isle-Verte, Québec. Depuis 1999, PFD était opérée par Careau Bois Inc. (« Careau Bois ») représentée par Monsieur Guy Careau et par Gestion Framic Inc., représentée par Monsieur Michel Brie.

La mise en marché de la production était effectuée par Careau Bois. En effet, PFD achetait les billots de propriétaires de forêts privées et revendait la grande majorité de son bois (98 %) à Careau Bois qui agissait comme agent de vente.

La Société avait initialement arrêté ses opérations le 22 décembre 2006 pour les redémarrer de façon temporaire le 20 février 2007, pour les cesser de nouveau à la mi-mars 2007. PFD devait composer avec de mauvais résultats financiers, un faible carnet de commandes et plus important encore, l'absence de fonds de roulement pour financer ses opérations à court terme ainsi que l'incapacité à remplir ses obligations venant à échéance. De plus, le 26 mars 2007, un fournisseur a obtenu un droit de saisie avant jugement, ce qui a été l'événement déclencheur qui amena PFD à déposer un avis d'intention en date du 28 mars 2007.

Pendant les jours qui ont suivi, la Société a analysé ses alternatives incluant la possibilité d'obtenir du financement d'un programme de support à l'industrie du bois offert par Investissement Québec.

Or, la Société n'a pas été en mesure d'obtenir du financement intérimaire de ses banquiers et en conséquence, n'a pas déposé un état sur l'évolution de l'encaisse dans le délai prescrit, ce qui provoqua sa faillite de façon statutaire le 8 avril 2007.

II INFORMATION FINANCIÈRE

L'information financière contenue dans le présent rapport provient des états financiers de la Société. L'information financière (bilan statutaire) au 8 avril 2007 (date de la faillite) provient des livres et registres de la Société et des meilleures estimations de la direction. **Ces renseignements financiers sont non vérifiés et sont sujets à des ajustements.**

A) Résultats financiers historiques

Nous présentons ci-après un survol des résultats financiers de PFD pour les exercices terminés le 30 avril 2006 ainsi que le 30 avril 2005, respectivement :

Les Produits Forestiers Dubé Inc. Extraits d'États Financiers (Non vérifié, en milliers \$)		
	30 avril 2006	30 avril 2005
État des résultats		
Ventes	5,699 \$	7,488 \$
Marge brute	112	944
<i>% Marge brute</i>	2%	13%
Frais de vente et d'administration	531	585
Autres revenus	-	121
Impôts	(103)	(47)
Bénéfice net (Perte nette)	<u><u>(316)</u></u> \$	<u><u>527</u></u> \$
Bilan		
Actif à court terme	1,746 \$	2,312 \$
Immobilisations et autres	2,389	2,653
	<u><u>4,135</u></u> \$	<u><u>4,965</u></u> \$
Passif à court terme	1,529 \$	1,954 \$
Dette à long terme	938	986
Avoir des actionnaires	1,668	2,025
	<u><u>4,135</u></u> \$	<u><u>4,965</u></u> \$

Les points saillants de ces résultats sont les suivants :

- o La Société a, au courant de l'exercice se terminant le 30 avril 2006, enregistré une baisse de son chiffre d'affaires de 1 789 000 \$ par rapport au 30 avril 2005;
- o La marge brute s'est détériorée pour atteindre 2 % au 30 avril 2006 alors qu'elle était à 13 % au 30 avril 2005;
- o La Société a enregistré une perte nette de 316 000 \$ pour l'exercice financier se terminant le 30 avril 2006;
- o L'actif court terme est en baisse de 566 000 \$ pour l'exercice financier se terminant le 30 avril 2006 comparativement à l'exercice financier se terminant le 30 avril 2005;
- o Les données pour l'exercice financier 2007 n'étaient que partiellement disponibles et nous avons été informés par la direction de PFD que la détérioration de la situation financière rencontrée en 2006 se poursuivait en 2007.

B) Bilan statutaire au 8 avril 2007

Le tableau suivant présente un sommaire du bilan Statutaire tel que déclaré par Monsieur Guy Careau, président de la Société, en date de la faillite :

Les Produits Forestiers Dubé Inc. Bilan statutaire Au 8 avril 2007 (Non vérifié)			
	Tel que déclaré		Valeur de réalisation estimative
Passif			
Créanciers garantis	1,773,194	\$	1,773,194 \$
Créanciers privilégiés	30,030		30,030
Créanciers chirographaires	<u>606,772</u>		<u>606,772</u>
Perte nette	<u>2,409,996</u>	\$	<u>2,409,996</u> \$
Actif (grevé)			
Comptes clients	132,000	\$	n/d \$
Inventaire	1,304,000		n/d
Immobilisations	<u>2,133,000</u>		<u>n/d</u> ⁽¹⁾
	<u>3,569,000</u>	⁽¹⁾	<u>-</u> ⁽¹⁾
Déficit	<u>n/d</u>	\$	<u>n/d</u> ⁽¹⁾

Note 1 : Les actifs présentés à la valeur aux livres ne sont qu'à titre indicatif. La valeur de réalisation estimative n'a pu être établie.

i) Actif

Les actifs de la Société sont grevés par une hypothèque de premier rang en faveur de la Banque HSBC Canada (« HSBC ») :

Comptes clients

Les comptes clients se composent majoritairement du compte de Careau Bois qui s'élève à 67 000 \$. Cependant, certaines transactions sont présentement révisées par le syndic (voir Section III C) Transactions révisables et paiements préférentiels).

Depuis notre nomination, 46 825 \$ ont été collectés et seulement 2 495 \$ sont attendus, mis à part le compte Careau Bois qui n'a pas été payé.

Deux comptes totalisant 12 874 \$ sont considérés douteux.

Par ailleurs, nous avons collecté 19 000 \$ provenant de la vente de copeaux. Ce compte ne figurait pas à la liste des comptes à recevoir de PFD en date du 8 avril 2007.

Inventaire

Nous avons procédé à un décompte physique complet suite à la faillite de la Débitrice et avons ajusté la valeur comptable des inventaires à 1 262 000 \$.

Selon l'évaluation obtenue par le syndic, la valeur marchande des stocks est moins élevée que la valeur aux coûts inscrite aux livres.

Immobilisations

Un inventaire complet des immobilisations a été dressé et fait partie intégrante du cahier d'information qui sera distribué dans le cadre de l'appel d'offres.

ii) Passif

Créanciers garantis (1 773 194 \$)

HSBC est créancier garanti de premier rang. Selon les registres de PDF, la dette bancaire se chiffre à 1 540 306 \$. La Banque a signifié le 28 mars 2007 une demande de remboursement de prêts et avances ainsi qu'un Avis d'intention de mettre à exécution ses garanties selon l'article 244 de la LFI. Préalablement au dépôt de l'avis d'intention, PFD, à titre d'emprunteur, a consenti à la mise à exécution des garanties de HSBC avant l'expiration du délai de dix (10) jours auquel réfère l'avis en vertu de l'article 244 de la LFI. De plus, un préavis d'exercice d'un droit hypothécaire en vertu de l'article 2757 et suivant du Code civil du Québec fut signifié le 4 avril 2007. Malgré que nous n'ayons pu établir la valeur de réalisation estimative des actifs grevés en faveur de HSBC, nous croyons fort probablement que la réalisation nette des actifs ne sera pas suffisante pour rembourser au complet la dette bancaire.

Les autres créanciers garantis se rapportent à du financement et/ou location d'équipements ainsi que les déductions à la source (DAS) impayées.

Créanciers privilégiés (30 030 \$)

Selon la direction, les créanciers privilégiés sont principalement composés des sommes dues aux employés.

Créanciers chirographaires (606 772 \$)

Selon le bilan statutaire, les sommes dues aux créanciers chirographaires totalisent environ 606 772 \$. Au moment de la rédaction du présent rapport, le syndic n'a pas reçu suffisamment de preuves de réclamation pour déterminer le montant réel dû aux créanciers chirographaires.

III SOMMAIRE DE L'ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE DU SYNDIC

A) Livres, registres, mesures de sécurité et de protection

Le syndic a entrepris diverses mesures de protection et sécurité, y compris :

- Prise de possession des actifs et changements des serrures;
- Prise de possession et révision de certains livres et registres de PFD;
- Surveillance des actifs de PFD par une firme externe présente sur les lieux vingt-quatre heures par jour, sept jours par semaine;
- Prise d'inventaire complet des actifs dressée par une firme externe;
- Obtention auprès de la société Aon Parizeau Inc. d'une couverture d'assurance sur les éléments d'actifs;
- Embauche de quelques anciens employés de la Débitrice pour l'assister à la réalisation de son mandat;
- Ouverture d'un compte en fidéicommiss.

B) Biens d'autrui

Le syndic a identifié tous les biens de tiers sur le site de PFD. Careau Bois a déposé une preuve de réclamation de biens concernant la majorité des biens d'autrui présentement en notre possession.

C) Transactions révisables et paiements préférentiels

Le syndic n'a pas complété son analyse des registres de la faillie. À cet égard, diverses notes de crédit pour une valeur de plus de 100 000 \$ ont été émises en faveur de Careau Bois dans le mois précédent la faillite.

Le syndic soumettra aux inspecteurs son rapport quant aux résultats de son analyse des livres et registres de la faillie concernant tout paiement préférentiel et des transactions révisables.

IV RÉALISATION ANTICIPÉE ET DISTRIBUTION PRÉVUE

Il est présentement prématuré de se prononcer à savoir si les créanciers non garantis se verront verser un dividende.

Le syndic va procéder à un appel d'offres pour la scierie. Il est prématuré d'établir la valeur de réalisation que générera ce processus de vente.

De plus, le syndic étudie la possibilité de vendre l'inventaire par l'intermédiaire d'un agent.

Fait à Montréal, le 30^e jour d'avril 2007.

RSM Richter Inc.
Syndic